



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Secrétariat Général aux Affaires départementales
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'un parc résidentiel de loisirs par la communauté de communes du Sud-Territoire sur le territoire de la commune de Joncherey.

Il sera procédé du **3 juillet au 8 août 2015 inclus** à une enquête publique préalable à la déclaration de projet portant à la fois sur l'intérêt général du projet de création d'un parc résidentiel de loisirs par la communauté de communes du Sud-Territoire et à la mise en compatibilité du POS de la commune de Joncherey.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Madame Sylviane FOURE, secrétaire comptable.

En cas d'empêchement de Madame Sylviane FOURE, celle-ci sera remplacée par son suppléant : Monsieur René BAILLY, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics d'Etat en retraite ;

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés à la mairie de JONCHEREY, siège de l'enquête ainsi qu'au siège de la communauté de communes du Sud-Territoire – 8, place Raymond Forni – 90100 DELLE du **3 juillet au 8 août 2015 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, suggestions et contre-propositions aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de Joncherey et de la communauté de communes du Sud-Territoire. Les observations, suggestions et contre-propositions pourront également être adressées, par correspondance à la mairie de Joncherey au commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur le site internet de la communauté de communes du Sud-Territoire à l'adresse suivante : www.cc-sud-territoire.com.



Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public

- à la mairie de Joncherey :

le mardi 7 juillet 2015 de 15 h à 18 h

le samedi 8 août 2015 de 8 h 30 à 11 h 30

- au siège de la communauté de communes du Sud Territoire
8, place Raymond Forni à Delle:

le mercredi 15 juillet 2015 de 9 h à 12 h

le jeudi 30 juillet 2015 de 14 h à 17 h

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être obtenues auprès de :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud-Territoire
8, place Raymond Forni
90100 DELLE
Tel : 03 84 56 26 07**

Le conseil de la Communauté de Communes du Sud-Territoire est l'autorité compétente pour se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

La mise en compatibilité du POS de la commune de Joncherey interviendra après délibération du conseil municipal dans les 2 mois de la transmission, par le président de la CCST, du dossier de mise en compatibilité, des conclusions du commissaire-enquêteur et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint. Faute de décision dans le délai de 2 mois ou en cas de délibération défavorable, le préfet statuera, par arrêté sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols.

pour le préfet et par délégation,
le Chef du Secrétariat Général
aux Affaires départementales


Patrick RABASQUINHO